

Nos actions en partenariat avec le collège

Le poids des cartables

C'est pour nous, parents de la FCPE une question d'importance !

Beaucoup d'entre nous constatent avec inquiétude, à l'âge où nos collégiens sont en pleine croissance, que leur cartable est bien trop lourd. Ce constat a été partagé par tous.

Ensemble, collège, parents, nous cherchons des solutions. Par exemple, à la rentrée 2011 a été proposé aux parents un pack de fournitures de rentrée, afin de limiter les fournitures. La réflexion continue (utilisation des livres numériques, un livre pour deux élèves...).

La restauration et l'hygiène :

Action auprès du Conseil Général pour améliorer la qualité de la cantine

Veiller au respect de l'hygiène et de la propreté des locaux.

La violence au collège

Dire "NON" à la violence au collège.

La violence revêt plusieurs formes : injures, agressions physiques, intimidations. Nos enfants en sont victimes et ne peuvent pas toujours l'exprimer devant les adultes.

L'association **CEPFI** (Centre de Prévention, de Formation et d'Insertion) assure une permanence le mardi, pendant le temps de midi.

Le règlement intérieur

Ensemble parents, élèves, enseignants et administratifs travaillent à la modernisation du règlement intérieur.

Des parents vous représentent aux conseils de classe, n'hésitez pas à les contacter !

Vos représentants FCPE

Au conseil d'administration :

Titulaires : Florence Roger, Olivier Drapier, Marie-Hélène Beauvais, Véronique Henry-Durussel
Suppléants : Eric Duval, Hervé Puech, Frederique Clairotte, Katia Drouin

Au conseil de discipline :

Titulaire : Olivier Drapier—Katia Drouin
Suppléante : Marie-Hélène Beauvais

A la commission permanente :

Titulaires : Frederique Clairotte, Marie-Hélène Beauvais
Suppléants : Florence Roger, Hervé Puech

A la commission Hygiène et Sécurité :

Titulaire : Marie-Hélène Beauvais
Suppléant : Eric Duval

Au comité Education à la santé et à la citoyenneté :

Véronique Henry-Durussel, Sabine Touny, Catherine Péricou-Habailou, Dominique Vigier

A la commission d'appel d'offre : Eric Duval

Les nouveautés

-6èmes : Atelier d'initiation à l'allemand (1 heure par semaine, deux groupes de 30 élèves), petit déjeuner, action sur les troubles auditif chez les jeunes, prévention tabac.

-5èmes : recherche sur les risques domestiques en sciences physiques, course contre la faim, atelier découverte de l'italien.

-4èmes : Enseignement intégré des sciences et technologie (une classe), Travaux pratiques de physique en anglais (une classe), prévention sexualité.

-3èmes : prévention des addictions.

-Intervention police : racket, incivilité, jeux dangereux, conduites addictives, prévention routière.

-Aménagement des 2 salles du Foyer après les vacances de février.

-Valorisation des travaux des élèves (gazette, club photographie, club Yoga,...).



**MARS
2012**

La lettre d'infos

De vos représentants
au collège
Jules Ferry

Le collège en quelques chiffres:

670 élèves

6 classes par niveau

4 langues vivantes (2 LVI et 4 LV2) et option anglais Europe

2 langues anciennes (latin en 5ème, 4ème et 3ème) et grec en 3ème

1 option de 3h en classe de 3ème découverte professionnelle

1 unité locale d'inclusion scolaire (ULIS)

1 journal du collège : La gazette de Jules

Les instances du collège

En plus des professeurs, de la Principale et de son Adjoint, du conseiller principal d'éducation (CPE), de la conseillère d'orientation, de la documentaliste (CDI), de l'infirmière, de l'assistante sociale et du personnel administratif (secrétaires, gestionnaire....), le collège a besoin des parents pour fonctionner. Les parents d'élèves délégués représentent les parents au conseil de classe, au conseil d'administration et au sein d'autres commissions.

Conseil d'administration : y siègent la Principale, les représentants des enseignants, les représentants du personnel ATOSS, un représentant de la Mairie, un représentant du Conseil Général, 3 représentants des élèves et des représentants de parents, élus lors des élections de parents d'élèves. Cette année pour la FCPE, 4 personnes siègent au CA.

Conseil de classe : Il a lieu à la fin de chaque trimestre. Y siègent la Principale ou son Adjoint, les enseignants, deux élèves délégués élus et deux parents d'élèves qui vous représentent.

Conseil de discipline : y siègent la Principale, son Adjoint, le CPE, des représentants des personnels enseignants et administratifs, des représentants de parents d'élèves et des représentants des élèves.

Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : y siègent la Principale et/ou son Adjoint, l'infirmière, les enseignants, les représentants des parents et les élèves. Les parents peuvent faire des propositions pour mener des actions d'éducation à la citoyenneté, à la santé.... Voir « Nos actions en partenariat avec le collège ».

Commission hygiène et sécurité : y siègent des parents élus avec la Principale, son Adjoint, le CPE, le gestionnaire, des représentants des personnels enseignants et administratifs, (les représentants des élèves) et des experts si besoin (médecin, infirmière....).

Commission permanente : Cette commission permet de préparer le CA du collège. Y siègent les parents élus avec les membres de droit, les représentants du personnel et les représentants des élèves.

Qu'est-ce que c'est ?

Le B2I : le brevet informatique et internet

Le B2i atteste des compétences mettant en œuvre les TIC (Techniques Informatiques et Communication), acquises par les élèves du primaire et du secondaire. Il s'agit d'une attestation décernée lorsque l'élève est capable de :

1. s'approprier un environnement informatique de travail,
2. adopter une attitude responsable,
3. créer, produire, traiter, exploiter des données,
4. s'informer, se documenter, communiquer, échanger

L'évaluation des connaissances, capacités et attitudes des élèves, s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur.

Quand l'élève estime avoir acquis une compétence, il en demande la validation à l'enseignant. Il se connecte alors sur le site et répond aux questions posées sur une « feuille de position » ; l'enseignant peut ainsi vérifier le niveau de connaissance de l'élève et valider les réponses.

Le B2i est obligatoire pour obtenir le brevet des Collèges, son acquisition peut commencer dès la classe de 6^{ème}.

L'ASSR : l'attestation Scolaire de Sécurité Routière

Ces attestations sont obligatoires pour toutes les personnes nées à compter du 1er janvier 1988 qui souhaitent conduire.

Elle comporte 2 niveaux : l'ASSR 1 et l'ASSR 2

L'ASSR 1 est obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis. L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour les **élèves des classes de cinquième**.

L'ASSR 2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire. L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour les élèves des classes de troisième.

Les épreuves : il s'agit d'un QCM (question à Choix multiples) de 20 questions ; Les élèves sont préparés par les enseignants du collège. Des sessions de rattrapage sont prévues pour ceux qui ont échoué lors des épreuves.

Conseil utile : conservez précieusement les 2 attestations : elles seront utiles par la suite lors de l'inscription dans une école de conduite.

Le brevet

EPREUVES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Epreuve Histoire des Arts

L'épreuve d'histoire des arts (coefficient 2, comme le français, les mathématiques et l'histoire-géographie-éducation civique) est obligatoire depuis 2011 pour tous les élèves. L'épreuve porte sur l'enseignement reçu en classe de troisième (essentiellement les arts du XXe et XXIe siècle). Il s'agit de présenter à l'oral un dossier constitué dans l'année.

Maitrise du socle commun

Elle s'appuie sur la validation des 7 compétences du socle commun (la validation s'effectue dans l'établissement). Pour plus d'information : <http://eduscol.education.fr/cid46073/b2i.html>

Un conseil : vous trouverez des informations sur le site de Monsieur

Bahno, professeur de mathématiques : <http://bahno.prof.free.fr/eleve.htm>

<http://FCPE.SGDB.FREE.FR>